



VILLE

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

**Objet :**

**Rue de la Libération – Acquisition des parcelles AZ1150-AZ1173- et AZ1176**

Date de convocation

11 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20251217-DEL2025128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix-sept décembre à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,  
Mme CARNEZAT, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,  
Mme FARNAULT, M. PATRIGEON, Mmes PENIN, HUTSEBAUT,  
FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON, MM. BONCENS,  
BEAULIER,  
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>M. LECLOU</b>	Pouvoir à Mme CARNEZAT
<b>Mme TURBEAUX-JULIEN</b>	Pouvoir à M. LAVIER
<b>Mme FOLY</b>	Pouvoir à Mme BEDU
<b>Mme MOLINA-AUBERT</b>	Pouvoir à Mme FOUBET
<b>Mme SAJET</b>	Pouvoir à Mme CARRIAU
<b>M. SALL</b>	Pouvoir à M. DUPATY
<b>M. RAISONNIER</b>	Pouvoir à M. BOUQUET
<b>M. GABORET</b>	Pouvoir à M. DAUNAY
<b>M. CHALENCON</b>	Pouvoir à M. BONCENS
<b>M. GORGEON</b>	Pouvoir à Mme HUTSEBAUT

**ABSENT :**

**M. FOURNEL  
M. DESPLANCHES**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 17 décembre 2025

STAT/N°2025/128

### **OBJET : RUE DE LA LIBERATION – ACQUISITION DES PARCELLES AZ1150-AZ1173 et AZ1176**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 12 novembre dernier et dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Libération, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Commune d'Amilly à l'euro symbolique auprès de Valloire Habitat du lot B issu de la division de la parcelle AZ 1076, afin de faciliter l'accès au parking et à la parcelle du fond.

Suite à une erreur matérielle et sur demande du notaire afin de finaliser la rédaction de l'acte, il convient de préciser les parcelles constituant le lot B, à savoir les parcelles AZ1150-AZ1173 et AZ1176 d'une contenance totale de 272 m<sup>2</sup>.

Le classement desdites parcelles dans le domaine public communal ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la rue de la Libération, la procédure de classement est dispensée d'enquête publique (article L.141-3 du code de la voirie routière)

Ce classement sera exécutoire à compter de la publication de la délibération, dont une copie sera transmise au service du cadastre pour la modification cadastrale.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions à l'amiable et l'article L1212-1 sur la passation des actes,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1 relatif aux opérations immobilières effectuées par la Commune et les articles L1311-9 et suivants sur la consultation de l'autorité compétente de l'Etat pour les acquisitions,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Aménagement du Territoire – Commande Publique du 04 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

**RAPPELE** l'acquisition par la Commune d'Amilly à l'euro symbolique auprès de Valloire Habitat du lot B tel que mentionné sur le plan du géomètre figurant dans la délibération du 12 novembre 2025.

**PRECISE** que les parcelles du lot B concernées par l'acquisition sont les parcelles AZ1150-AZ1173 et AZ1176 tel que mentionné sur le plan cadastral.

**APPROUVE** le classement desdites parcelles dans le domaine public communal qui interviendra à l'issue des formalités hypothécaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de cette opération.

**DIT** que la dépense en résultant est imputée au budget de la Ville.



